



# *Centre équestre des Mille-Iles*

Concours hippiques chasseur-sauteur

Avant-Programme 2026

26 au 28 juin 2026 – Concours des Mille-Iles

3 au 5 juillet 2026 – Concours estival

28 au 30 août 2026 – Classique des Mille-Iles

646 Boulevard des Mille-Iles, Laval, Qc, H7J 1E4,

[www.cemicheval.com](http://www.cemicheval.com)

## Le centre équestre des Mille-Îles

---

Le Centre Équestre des Mille-Îles est heureux d'organiser, une fois de plus cette année, trois concours régionaux de chasseur-sauteur dans ses superbes installations.

Après une pause de plusieurs années, le CEMI est également fier de réintroduire un concours de dressage à sa programmation 2026. Pour tous les détails, nous vous invitons à consulter l'avant-programme Dressage 2026.

Quelques nouveautés seront au rendez-vous cette année, dont l'ajout d'une nouvelle division. Nous vous encourageons à en prendre connaissance ci-dessous.

## Nouveautés 2026

---

Divisions :

- Une nouvelle catégorie de "***Cross rails***" s'ajoute à nos divisions cette année.
  - Une division enfant et adulte (incluant un warm-up, 2 parcours et un plat)
  - Une division ouverte (incluant un warm-up, 2 parcours et un plat)
- La médaille Sauter poney a été retirée de l'horaire
- Les divisions Équitation enfant 2'3 ainsi qu'adulte 2'3 deviennent qu'une seule division.
  
- Sauter 3'-3'3
  - Projet pilote cette année visant à réduire certains temps d'attente:  
En raison du nombre limité de cavaliers inscrits dans les divisions Sauter 3' et 3'3, nous avons légèrement modifié l'ordre des classes afin de permettre aux participants de marcher leurs parcours et de réchauffer leurs chevaux tout en maintenant, nous l'espérons, un bon déroulement de la journée! Voir les détails en page 13.

Inscriptions :

- Au moment de nous transmettre votre coggins test, le certificat de vaccination ainsi que votre réservation de boxe, nous vous remercions ***d'inclure également vos preuves d'adhésions à l'AERL, Cheval Québec ainsi que Canada Équestre.***  
Le tout doit être envoyé par courriel au [josee@cemicheval.com](mailto:josee@cemicheval.com).
  - Veuillez noter qu'une fois que le cheval ou le cavalier aura participé à un concours au CEMI durant l'été 2026, il ne sera pas nécessaire de renvoyer les documents (à l'exception de la feuille de réservation de boxe)!

## Nouveautés introduites en 2025

---

Adhésion et règlement :

- Advenant le cas où l'entraîneur (ou l'élève) ne soit pas en règle au niveau de leurs statuts et adhésions lors de la compétition, les points ne seront pas comptabilisés même si l'entraîneur (ou l'élève) procède à se mettre en règle par la suite. L'entraîneur ainsi que le cavalier doivent être membre de l'AERL et en règle avec Canada Équestre ainsi que Cheval Québec.

Divisions:

- Vous trouverez dans les classes de Sauteur 2' ainsi que 2'6 certains parcours qui seront sous format Table A (soit un parcours + 1 barrage) ainsi que d'autres qui seront sous format Temps Optimum. Le temps optimal, décidé par le dessinateur de parcours, est le temps qu'un cavalier devrait prendre afin de parcourir son parcours. Le gagnant est celui qui se rapprochera le plus du temps optimal sans faute.
- Les sauteurs 2'6 ainsi que les Sauteur poney rouleront ensemble (back to back) mais seront jugés séparément.
- Les divisions Équitation Amateur ainsi qu'Équitation Jr A deviennent qu'une seule division.
- Les divisions Équitation enfant 2'6 ainsi qu'adulte 2'6 deviennent qu'une seule division.
- Ajout d'une nouvelle division : Chasseur 2'6 enfant / adulte admissible aux JEQ! Pour plus de détails, vous référez à la page 5!
- Les divisions Équitation enfant 2'3 ainsi qu'adulte 2'3 deviennent qu'une seule division, admissible aux JEQ! Pour plus de détails, vous référez à la page 5!

## Officiels - Concours des Mille-Iles – 26 au 28 juin 2026

---

Juges : Magali Cendon & Leticia Chiminazzo

Chef de piste : Charles Légaré

Commissaire : Jean Renaud

*Inscription en ligne au cemicheval.com (au plus tard le 24 juin 2026 - 21H00)*

*Feuilles de boxes, preuve de vaccins et coggins ainsi que preuve d'adhésions des cavaliers (voir p.2)  
maximum le lundi 22 juin 2026*

## Officiels - Concours estival - 3 au 5 juillet 2026

---

Juges : Shari Olsen & Magali Cendon

Chef de piste: Charles Légaré

Commissaire: Stéphanie Keroack

*Inscription en ligne au cemicheval.com (au plus tard le 1 juillet 2026 - 21H00)*

*Feuilles de boxes, preuve de vaccins et coggins ainsi que preuve d'adhésions des cavaliers (voir p.2)  
maximum le lundi 29 juin 2026*

## Officiels - Classique des Mille-Iles - 28 au 30 août 2026

---

Juges : Ann Perreault & Shari Olsen

Chef de piste: Charles Faubert

Commissaire: Johanne Alarie

*Inscription en ligne au cemicheval.com (au plus tard le 26 août 2026 - 21H00)*

*Feuilles de boxes, preuve de vaccins et coggins ainsi que preuve d'adhésions des cavaliers (voir p.2)  
maximum le lundi 24 août 2026*

Le personnel médical sera sur site tel qu'exigé par CE. La présence d'un vétérinaire et d'un maréchal-ferrant sera confirmée avant la tenue du concours. A défaut de quoi, le commissaire aura en sa possession une liste avec numéros de téléphone, au besoin. Le comité organisateur remercie toutes les personnes bénévoles qui ont accepté de collaborer à l'organisation de ce concours.

Pour toutes questions, communiquer avec Josée L'Abbée au 450-622-3033 ou au [josee@cemicheval.com](mailto:josee@cemicheval.com). Les organisateurs du concours des Mille-Iles, le centre équestre des Mille-Iles, les officiels, les bénévoles et les employés rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours.

## Déroulement

---

### Le samedi dans le manège 1 :

- Nouveauté cette année, nous débiterons la journée avec les Chasseur Combinés! Les écrivinières courtes et longues suivront par la suite.
- Les chasseurs combinés débiteront par les cavaliers à 3', ensuite 2'9 et termineront par les 2'6.

### Le samedi dans le manège 2 :

- Veuillez porter attention à l'ordre des classes intercalées des sauteurs 3' et 3'3 à la page 13.
- Les sauteurs 2'6 ainsi que les Sauteur poney rouleront ensemble (back to back) mais seront jugés séparément.

### Le dimanche dans le manège 1 :

- Nous débiterons la journée avec les chasseurs poneys Large, ensuite les moyens et termineront avec les petits.
- Prenez note également que la classe Chasseur entraînement ouvert à 2'3 roulera en même temps (back to back) que les Chasseurs poneys petits mais seront jugés séparément.
- Les médailles Oksana Gagné ainsi que Médaille de l'espoir rouleront en format open card avec leurs divisions appropriées.

### Le dimanche dans le manège 2 :

- Les médailles Conrad Laurin ainsi que Relève de Demain rouleront en format open card avec leurs divisions appropriées.
- En cas de peu de cavaliers, les divisions Équitation enfant / adulte 2'9 ainsi qu'Équitation Junior B seront jumelées, cependant les points seront conservés dans leurs divisions respective.
- En cas de peu de cavaliers, les divisions Équitation enfant / adulte 2'6 ainsi qu'Équitation Junior C seront jumelées, cependant les points seront conservés dans leurs divisions respective.
- Prenez note que la classe de chasseur enfant / adulte 2'6 roulera en même temps (back to back) que la division Équitation enfant / adulte 2'6 mais seront jugés séparément.

## Inscriptions

---

### Date de clôture :

Les inscriptions seront reçues au plus tard le **mercredi** précédent chaque concours avant 21h en ligne: [www.cemicheval.com](http://www.cemicheval.com)

Les réservations de boxes, preuves de vaccins et coggins test ainsi que les preuves d'adhésions des cavaliers à l'AERL, Cheval Québec ainsi que Canada Équestre devront être envoyés par courriel au [josee@cemicheval.com](mailto:josee@cemicheval.com) au plus tard le lundi précédent chaque concours avant 21h.

Le CO se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE.

Les chevaux non-participants recevront un numéro de concours qu'ils devront porter en tout temps. Ils sont assujettis à tous les règlements de EC et du concours

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve.

### Modalités de paiement

Les frais d'inscription seront **acquittés par cartes, virement Interac ou chèque** au nom du CEMI et signé par le propriétaire ou son agent autorisé, au secrétariat du concours.

Frais applicables à tous les participants :

Cotisation AERLCSE, JEQ, premiers soins, anti-dopage ( 4\$) pour un total de 27 \$ non taxables.

Frais d'administration de 22\$ avant taxes.

**Inscriptions tardives** : toutes les inscriptions reçues après la date de clôture seront sujettes à 15 \$ de frais administratifs supplémentaires par feuille d'inscription.

Comptes ouverts : des comptes pourront être ouverts pour la durée du concours.

Chèques sans provision : une pénalité de 50 \$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit.

### Bourses

Les montants des bourses gagnées seront portés au crédit des comptes depuis le secrétariat.

## Notes particulières aux classes

---

### Chasseur Enfant / Adulte:

La division Chasseur Enfant / Adulte est ouverte aux juniors A et B.

### Équitation Junior C

La hauteur des obstacles pour les Junior C montant des petits poneys sera de 2'3. Les medium, large et cheval sera à 2'6 afin de respecter les exigences des Jeux équestres.

### Classe Médaille Conrad Laurin

En cas de moins de trois compétiteurs la façon de comptabiliser les points sera ajustée.

Éligibilité : Cette épreuve est ouverte à tous les cavaliers membres de Cheval Québec et de l'A.E.R.L.C.S.E. et Canada Équestre enfant et adulte.

« Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE. » (A602.2)

## Lors de votre arrivée et en tout temps pendant la compétition

---

### Heure d'arrivée

À partir du vendredi 8h00 A.M.

Nous invitons les automobilistes à se stationner le long de l'allée du Centre équestre. Les remorques sont invitées à monter au stationnement des remorques au haut du terrain au bout du stationnement.

### Réchauffement :

Un schooling sera disponible le vendredi de 13H00 à 18H00 au coût de 25\$ par parcours de chasseur et de sauteur. Ce réchauffement pourra durer jusqu'à 15 minutes pour 4 cavaliers maximum par entraîneur. Aucun hors-concours ne sera accepté sauf la classe de warm-up des écrivains courtes ainsi que la classe des modifiés.

Prendre note qu'aucun chiens ne seront admis dans l'aire de réchauffement.

### Prise de mesures :

Un commissaire ainsi qu'un juge seront disponible sur rendez-vous en début de journée (heure à déterminer) afin de prendre les mesures. **Contactez le secrétariat afin de prendre rendez-vous.** Prendre note que la mesure officielle s'effectuera sur un poney âgé de 8 ans et plus.

### Annulations et absences :

En cas d'annulation, les inscriptions annulées avant le premier jour du concours seront remboursées en totalité. Si annulé à partir du premier jour de la compétition, les frais d'administration vous seront chargés, sauf sur présentation d'un certificat émis par votre vétérinaire.

Les inscrits qui ne se présentent pas dans les délais prévus par l'organisateur verront leur participation annulée pour cette classe suite à un appel général. Aucun remboursement ne sera accordé sauf en ce qui a trait aux frais de réservations de stalles réservées ainsi que les frais d'administrations (malgré une confirmation vétérinaire).

### Ajouts :

Si le nom du cavalier, le nom du cheval et le numéro ne sont pas inscrits sur la liste de compétiteurs, le cavalier devra aller s'inscrire au secrétariat avant de faire sa classe. Le secrétariat verra à transmettre l'inscription au préposé à l'entrée du parcours.

Les concours hippiques des Mille-Îles sont des concours permis par Canada Équestre et l'Association régionale Laurentides. Tous les participants de ces concours doivent être membres en règle de Cheval Québec, de l'Association Équestre Régionale Laval, Laurentides, Lanaudière et de Canada Équestre.

« Toutes les épreuves et divisions locales et diverses doivent être désignées comme étant des épreuves NON RECONNUES par CE ».

## Règlements

---

« Les concours hippiques suivants : Concours des Mille-Iles, Concours estival ainsi que Classique des Mille-Iles sont des concours sanctionnés de niveau Bronze membre de Canada Équestre, a/s de Maison du Sport, 11 rue Hines, bureau 201, Ottawa, Ontario, K2K 2X1 et est assujetti aux règlements de CE » (A602.1)

### Vaccination

« Tous les chevaux présents à un concours sanctionné par Canada Équestre doivent avoir été vaccinés contre l'influenza équine et l'herpès virus (type1 et type 4) dans les 6 mois (et 21 jours de période de grâce) précédant l'arrivée au concours. Aucun vaccin ne doit avoir été administré au cheval dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée au concours. Si cette règle n'est pas respectée, la direction du concours peut, à sa discrétion, exiger qu'un cheval quitte les lieux du concours.

La fréquence de vaccination devrait correspondre aux recommandations du fabricant du vaccin ou du vétérinaire. Il est recommandé que les vaccins soient administrés par un vétérinaire ou sous sa direction. LA direction du concours peut exiger la documentation attestant le respect des exigences en matière de vaccination obligatoire.

« Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination. » A602.8

Dans le cas d'un cheval qui ne peut recevoir un vaccin obligatoire, une lettre officielle, sur papier à en-tête, du vétérinaire déclarant que le cheval ne peut être vacciné pour des raisons médicales doit accompagner le formulaire d'inscription au concours. La direction du concours peut exiger, à sa discrétion, un registre de la température du cheval prise avant son arrivée sur le site du concours ou pendant le concours. » (A519)

**Adhésions :** Chaque participant devra être membre en règle de Cheval Québec, de l'A.E.R.L.C.S.E et de Canada Équestre bronze et devra présenter sa carte de membre au secrétariat. Un passeport de fin de semaine sera disponible au coût de 20\$ aux non-membres de L'AERLCSE

**Tenue Vestimentaire :** La tenue vestimentaire est obligatoire pour tous les cavaliers ainsi que le port du veston. En référence à l'article A1409 des règlements généraux CE, paragraphe 2, la direction du concours peut, à sa discrétion, interdire l'accès au manège à tout concurrent inscrit ou à toute personne dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme. Le comité organisateur du concours attribuera à chaque concurrent un numéro d'identification. Celui-ci devra être porté bien en vue en tout temps dans les aires d'entraînement et (ou) d'échauffement ainsi que dans le manège de concours. Le port du casque protecteur est également obligatoire pour toute personne à cheval.

## Règlements

---

**Assurances :** Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur.

**Changement au programme:** Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier toutes les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions.

**Aire de longe :** Des aires de longues seront désignées sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur des endroits désignés sous peine d'une amende de 50\$.

**Chiens:** Tous les chiens doivent être tenus en laisse par une personne et leurs déjections jetées à la poubelle.

**Stationnement :** Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées. Aucun stationnement ne sera toléré autour des écuries. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule.

**Camion à chevaux et remorques :** Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué.

**Environnement sans fumée :** Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 10 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées.

## Déclaration de principes de Canada Équestre – Bien-Être des chevaux

---

Canada Équestre (CE) est déterminé à favoriser un environnement sécuritaire, inclusif et exempt de maltraitance pour tous les participants. La présente politique a pour but de souligner l'importance de cet engagement en éduquant les personnes et le public sur la maltraitance des chevaux, en décrivant les mesures que prendra CE pour prévenir la maltraitance des chevaux et en expliquant comment une telle maltraitance ou une maltraitance présumée peut être signalée à CE et traitée par ce dernier.

CE exige que toutes les personnes respectent le présent code de conduite et reconnaissent et acceptent que le bien-être des chevaux doit toujours être primordial et ne doit jamais être relégué au second rang pour des raisons de compétition ou de commerce.

Les règles sur le bien-être des chevaux de la section A s'appliquent à toutes les disciplines et à tous les manuels des Règlements de CE. Les exceptions prévues dans d'autres sections qui contreviennent aux règles sur le bien-être des chevaux de la section A ne sont pas autorisées et ne seront pas approuvées.

CE a pris les engagements suivants:

- a. Reconnaître les chevaux comme des êtres sensibles, définis par leur capacité à ressentir, percevoir ou vivre des expériences de manière subjective. Par exemple, l'animal est non seulement capable de ressentir la douleur et la détresse, mais peut également vivre des expériences psychologiques positives, telles que le confort, le plaisir ou l'intérêt, qui sont Code de conduite sur le bien-être des chevaux equestrian.ca canadaequestre.ca Page 4 / 10 2025-05-30 appropriées à son espèce, à son environnement et à sa situation. Affirmer que les animaux sont sensibles revient à reconnaître qu'ils peuvent éprouver des émotions positives et négatives ;
- b. Maintenir le bien-être du cheval, indépendamment de sa valeur et de son niveau de performance, comme la première priorité, sans tenir compte des engagements, des attentes ou des influences commerciales de la concurrence ;
- c. exiger que le cheval soit traité avec le plus haut degré de soin, de compassion, de respect et d'empathie ;
- c. Exiger qu'aucun cheval ne fasse l'objet d'une maltraitance (voir l'article A517 de la section A : Règlements généraux des Règlements de Canada Équestre) ou d'un état de détresse ;
- d. s'assurer que les personnes acceptent et mettent en œuvre, au minimum, les exigences du Code de pratique équin du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage ;
- e. s'assurer que les personnes acceptent et mettent en œuvre, au minimum, les exigences du Code de pratique équin du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage ;
- f. Soutenir continuellement les études scientifiques sur les indicateurs de souffrance, de détresse et/ou de réduction du bien-être chez les animaux ;
- g. Accroître l'éducation et la sensibilisation quant à l'évolution des meilleures pratiques de gestion et d'élevage d'équidés ;
- h. exiger que les personnes connaissent et respectent les Règlements de CE et mettent en œuvre les règles de l'industrie dans toutes les compétitions équestres ; et
- i. Examiner, réviser et élaborer des règles et règlements visant à protéger le bien-être du cheval en compétition.

« Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. » (A602.5)

« Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable (ou les Personnes responsables) consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours. » (A602.7)

« Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires). »

« Tout athlète prenant part à un concours sanctionné par CE peut être désigné pour subir un test de contrôle antidopage, comme indiqué par le Programme canadien antidopage et comme appliqué par Sport Intégrité Canada. Pour en savoir plus, voir l'annexe A1 " Politique sur le contrôle antidopage chez l'humain" de la section A "Règlements généraux" des Règlements de CE. »

# Feuille d'inscription

Cavalier : \_\_\_\_\_ # Cheval Québec & AERL : \_\_\_\_\_ #

Canada Équestre : \_\_\_\_\_

Écurie : \_\_\_\_\_ Personne responsable : \_\_\_\_\_

Cheval : \_\_\_\_\_

Propriétaire : \_\_\_\_\_ No CE \_\_\_\_\_ No CQ \_\_\_\_\_

Concours des Mille-Iles (26 au 28 juin 2026)

Concours estival (3 au 05 juillet 2026)

Classique des Mille-Iles (28 au 30 août 2026)

Veuillez cocher le ou les concours auquel vous participez – Inscription en ligne au [www.cemicheval.com](http://www.cemicheval.com)

## Horaire du samedi

Manège 1 Début 8h00	Manège 2 Début 8h00
1- *Warm-Up open card (2'6, 2'9, 3')	12- Sauteur 3" Enfant / Adulte Table A
2- *Chasseur combiné 2'6", 2'9", 3'	13- Sauteur 3'3" Ouvert Table A
3- *Chasseur combiné 2'6", 2'9", 3'	14- Sauteur 3'3" Ouvert Table A
4- *Chasseur combiné aux trois allures	15- Sauteur 3" Enfant / Adulte Table A
5- Échauffement étrivières courtes / longues open card	16- Sauteur 3" Enfant / Adulte Table C Speed
6- Étrivières courtes 18" (back to back avec les étrivières longues)	17- Sauteur 3'3" Ouvert Temps Table C Speed
7- Étrivières courtes 18"	18- Médaille sauteur équitation 3'3"
8- Étrivières courtes sur le plat	19- *Sauteur 2' Ouvert Table A
9- *Étrivières longues 18" (back to back avec les étrivières courtes)	20- *Sauteur 2' Ouvert Temps optimal
10- *Étrivières longues 18"	21- *Sauteur 2'6 Ouvert Table A
11- *Étrivières longues sur le plat	22- Sauteur 2'6 Enfant/ Adulte Table A
*Classes non représentées au JEQ	23- Sauteur 2'6 Enfant/ Adulte Table A
*Horaire provisoire.	24- Sauteur 2'6 Enfant/ Adulte Temps Optimal
	25- Sauteur poney 2'6" Table A
	26- Sauteur poney 2'6" Table A
	27- Sauteur poney 2'6" Temps Optimal

## Horaire du dimanche

Manège 1 Début 8h00	Manège 2 Début 8h00
28- Warm-Up open card	44- Warm-Up (open card)
29- Chasseur poney P M G 2'3", 2'6", 2'9"	45- Chasseur enfant/adulte 3'
30- Chasseur poney P M G 2'3", 2'6", 2'9"	46- Chasseur enfant/adulte 3'
31- Chasseur poney aux trois allures	47- Chasseur enfant / adulte aux trois allures
32- Médaille Oksana Gagné (open card)	48- Équitation amateur / Junior A sur le plat
33- *Chasseur entraînement ouvert 2'3	49- Équitation amateur / Junior A 3'
34- Équitation Enfant / Adulte modifié 2'3"	50- Équitation amateur / Junior A 3'
35- Équitation Enfant / Adulte modifié 2'3"	51- Équitation junior B obstacle 2'9
36- Équitation Enfant / Adulte modifié sur le plat	52- Équitation junior B obstacle 2'9
37- *Médaille de l'espoir open card	53- Équitation junior B sur le plat
38- Équitation Cross Rails* X Ouvert	54- Équitation Enfant / Adulte modifié 2'9
39- Équitation Cross Rails* X Ouvert	55- Équitation Enfant / Adulte modifié 2'9
40- Équitation Cross Rails* X Ouvert sur le plat	56- Équitation Enfant / Adulte modifié sur le plat
41- Équitation Cross Rails* X	57- Médaille Conrad Laurin (open card) 2'9* – 3'
42- Équitation Cross Rails* X	58- Chasseur enfant / adulte 2'6
43- Équitation Cross Rails* X sur le plat	59- Chasseur enfant / adulte 2'6
	60- Chasseur enfant / adulte aux trois allures
	61- Équitation junior C Plat
*Croisillon	62- Équitation junior C 2'6
**Classes non représentées au JEQ	63- Équitation junior C 2'6
**Horaire provisoire.	64- *Équitation enfant / adulte modifié 2'6
	65- *Équitation enfant / adulte modifié 2'6
	66- *Équitation enfant / adulte modifié sur le plat
	67- *Médaille relève de demain (open card)
	68- *Classique de chasse

## Frais taxable

---

Schooling (vendredi)	25,00\$ chaque
Échauffement	15,00\$ chaque
Classes régulières	15,00\$ chaque
Classes médailles	25,00\$ chaque
Classique de chasse	40,00\$ chaque
Frais d'administration	22,00\$ par inscription (couple cavalier – cheval)
Sacs de ripes (minimum de 2)	9,50\$ chaque
Boxe (ripe exclus)	60,00\$ la journée (nuit exclue) 90,00\$ 2 jours (1 nuit) 115,00\$ 3 jours (2 nuits)

## Frais non taxable

---

AERLCSE, JEQ, , premier soin	23,00\$
Anti-dopage	4,00\$
Dossard (numéro) perdu	10,00\$

# Fiche cavalier

---

Informations sur le cavalier :

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance (si junior) : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Statut : Amateur  Professionnel

Signature du parent ou tuteur en cas d'un cavalier junior : \_\_\_\_\_

Informations sur le cheval :

Nom : \_\_\_\_\_

Race du cheval : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

Couleur : \_\_\_\_\_

Grandeur : \_\_\_\_\_

Personne responsable du cheval : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ No de licence : \_\_\_\_\_

Nom de l'entraîneur : \_\_\_\_\_

No CE de l'entraîneur : \_\_\_\_\_

Statut CE de l'entraîneur : \_\_\_\_\_

## Déclarations

---

Je certifie par la présente que chaque cheval, cavalier et(ou) meneur est admissible conformément au présent formulaire d'inscription et je m'engage personnellement, ainsi que mes représentants, à respecter les statuts et règlements de Canada Équestre au présent concours. Je reconnais par la présente que tous les sports équestres comportent certains risques et qu'aucune bombe (casque protecteur) ou équipement de protection n'est en mesure de me protéger contre toute éventuelle blessure. J'accepte par la présente d'assumer ce risque et je dégage CE, le concours, ses officiels, organisateurs, agents, employés et leurs représentants de toute responsabilité. La personne responsable (ou les Personnes responsables) consent à la divulgation de tout renseignement sur le formulaire d'inscription remis à CE. (A802.4)

J'atteste par la présente que tout cheval figurant sur ce formulaire d'inscription satisfait aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination.

Personne responsable : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

No de licence : \_\_\_\_\_

Lorsque (nom du cavalier) \_\_\_\_\_ participera à un concours sanctionné de Canada Équestre exigeant le port chez les juniors d'un casque protecteur, il/elle devra être coiffé d'un casque protecteur dûment approuvé, attaché et ajusté à sa pointure, et ce, en tout temps lorsqu'il monte à cheval ou mène une voiture sur le site du concours. Il est entendu qu'un junior qui ne se conforme pas à cette exigence ne sera pas admis à prendre part aux épreuves de ce concours. (Voir l'article A905 – Casque protecteur des règlements généraux [section A] des règlements de Canada Équestre.) (A802.6) Initiales : \_\_\_\_\_

## Réservation de boxes

---

Merci de nous envoyer votre feuille de réservation de boxes, vos preuves de coggins test et de vaccins ainsi que les preuves d'adhésions AERL, Cheval Québec et Canada Équestre maximum le lundi précédant le concours.

Écurie :

Nom de l'entraîneur :

Téléphone :

#	Nom Cheval	Nom Cavalier	Vendredi	Samedi	Dimanche	Nbr sac ripe
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10						
11						
12						
13						
14						